

# SEANCE DU 16 janvier 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze **le 16 janvier 2017** le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

**PRESENTS : MME RIDOUARD Valérie, DEACON Margaret, MM BIGOT Pierre, BOTTON Daniel, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, TALBOT Franck, LECOINTRE Christian, PERCEAU Alain, GIROUARD Germain, RIDOUARD Valérie, LANDRY Laurent**  
**ABSENTS REPRESENTES :**  
**ABSENTS EXCUSES :**  
**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel BOTTON**

**DATE DE CONVOCATION : le 10 JANVIER 2017**

**COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 20 janvier 2017**

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 12 décembre 2016 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal sans observation.

**MONSIEUR LE PRESIDENT A OUVERT LA SEANCE ET EXPOSE CE QUI SUIT :**

## **DEL/CM 2017-1 – Avenant Pôle Prévention**

Vu la délibération du 13 mars 2014 du Conseil Communautaire portant sur la convention du pôle prévention,

Vu la délibération du 5 juillet 2016 du Conseil Communautaire portant sur l'avenant n°1 à la convention du pôle prévention,

Il est proposé de modifier l'article 6 comme suit compte tenu de l'adhésion en juillet 2016 du CCAS de St Martin de Sansay, du SIFUP St Martin/St Léger et du SIVU Pédagogique Ecole des Adillons, le coût du pôle prévention se voit réévalué à la baisse soit **70.84 €** par agent. Ce coût tient compte d'une hausse du nombre d'agents passant de 1043 à 1088.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention Pôle Prévention entre la Commune de Marnes et la Communauté de Communes du Thouarsais.

## **DEL/CM 2017-2 – Recrutement Agent technique Polyvalent**

Le Maire propose aux membres du Conseil, la création d'un emploi d'un Agent Technique Polyvalent à temps complet pour assurer les missions d'entretiens liés à la commune.

L'emploi serait créé pour la période du 01/02/2017 au 31/07/2017, renouvelable une fois. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

La rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut 347 de la fonction publique.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction publique qui permet le recrutement d'agent non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** la création d'un emploi non permanent à temps complet d'un Agent Technique Polyvalent représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 01/02/2017 au 31/07/2017, renouvelable une fois, avec une période d'essai d'un mois.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat selon annexé à la présente délibération,

**PRECISE** que cet emploi est doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 351 de la fonction Publique,

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017.

## ***AVENIR AIRE DE REPOS***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu du Conseil Départemental des Deux Sèvres concernant l'Aire de Repos située à Marnes en bordure de RD37.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil observent que cette aire est la seule de cette nature sur la route de Thouars à Poitiers, que cette aire est régulièrement utilisée par des véhicules légers mais aussi par de nombreux poids lourds empruntant cet axe ; considèrent que la fermeture de cette aire serait dommageable pour tous les utilisateurs de la route et serait défavorable à une bonne desserte du Thouarsais, tant au plan de la commodité que de la sécurité. Monsieur le Maire adressera un courrier au Conseil Départemental avec copie à la Communauté de Communes du Thouarsais et du Conseil Départemental de la Vienne.

## ***GARDIENNAGE DE L'EGLISE***

A partir du 1<sup>er</sup> février, il faudra trouver une nouvelle personne pour et fermer l'église le weekend, le Conseil propose de demander aux personnes des alentours.

## **CALENDRIER BUDGET**

Lundi 6 mars 2017 à 18h30 réunion de travail budget.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **Commission 2 et 3**

Vendredi 20 janvier 2017 à 18h30

Prochaine réunion lundi 13 février 2017.

La séance est levée à 21 heures 15.

Vu pour être affiché : le **3 février 2017**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire,

le Maire,

